

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 15 avril 2025

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250423-DELIB25_024-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
2 avril 2025

Date d'affichage :
2 avril 2025

Objet

N° 25.04.15 – 24
Budgets primitifs 2025 (Budget principal et annexes)

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE MORESMAU, Hélène GURLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Dominique PERRON, Aurélie SOUBESTE, Elodie MONTERO.

Procuration : Aurélie SOUBESTE donne procuration à Florian DEYGAS – Elodie MONTERO donne procuration à Philippe SAINT MARTIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants et L.2312-1,

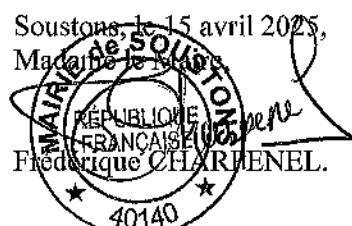
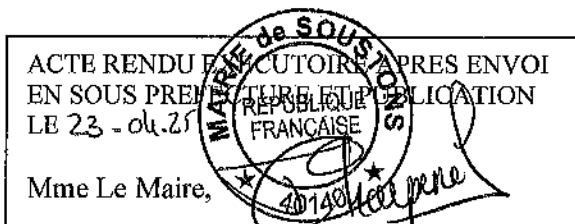
Vu la délibération n° 25.03.31 - 018 par laquelle, en application de l'article L.2312-1 du C.G.C.T, il est acté que le débat d'orientation budgétaire relatif au budget principal de la Commune et aux budgets annexes s'est déroulé,

Considérant que le projet de budgets primitifs 2025 (budget principal et annexes) est joint à la présente délibération et qu'il doit faire l'objet d'un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 22 voix « pour » et 5 voix « contre » (Olivier PEANNE, Philippe ST MARTIN, Florian DEYGAS, Aurélie SOUBESTE et Elodie MONTERO) et 1 abstention (Sébastien TEULE), décide :

- d'adopter les budgets primitifs suivants :
- Centre Sportif de l'Isle Verte
- Camping
- Forêt communale
- Commune

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250423-DELIB25_024-DE

